

COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER

Séance du 14 Avril 2010

8

SUBVENTIONS 2010

Rapporteur : Madame Frédérique RIVIERE

Le Conseil Municipal, sur le rapport de la Commission des Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2010, comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces subventions ont été arrêtées en prenant en compte les critères définis par la commission Jeunesse, Sport et Vie associative réunie le Lundi 22 Février 2010, à savoir :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle (ex. la félibrée),
- tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels...),
- concernant les associations Nationales et Départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la Défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Propositions adoptées à l'unanimité étant précisé que Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'Associations ne prennent pas part au vote en quittant la salle du Conseil Municipal.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

Jean-Pierre ROUSSARIE